

Clients privés et PME



Une entreprise du groupe **BKW**

Pour les clients dans le cadre de l'approvisionnement de base avec un prélèvement d'électricité annuel inférieur à 100'000 kWh et une puissance de raccordement inférieure à 30 kVA sur le réseau basse tension.

Changement de tarif

Un changement de tarif peut être communiqué jusqu'au 31 octobre et le changement s'effectuera alors au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Valable dès le 1^{er} janvier 2019

	CHF/an	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh
Tarif unique		Energy Blue	Energy Green	Energy Grey
Prix de l'énergie	Prix de base	Tarif unique (0-24h)	Tarif unique (0-24h)	Tarif unique (0-24h)
Pour un prélèvement d'électricité inférieur à 20'000 kWh par an dont plus de 50% entre 7h et 21h.				
Tarif unique	39.00	9.22	11.72	8.22
Prix de l'utilisation du réseau¹				
BT TU	114.00	9.39	9.39	9.39
Services-système de Swissgrid ²		0.24	0.24	0.24
Redevances et taxes¹				
Redevances cantonales et communales ³		1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴		2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	153.00	22.47	24.97	21.47
Total avec TVA (7.7%)	164.78	24.20	26.89	23.12

	CHF/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
		Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
	Prix de base	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Tarif double							
Prix de l'énergie Pour un prélèvement d'électricité inférieur à 50% entre 7h et 21h.							
Tarif double	39.00	10.62	7.82	13.12	10.32	9.62	6.82
Prix de l'utilisation du réseau¹							
BT TD	114.00	11.39	7.39	11.39	7.39	11.39	7.39
Services-système de Swissgrid ²		0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Redevances et taxes¹							
Redevances cantonales et communales ³		1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴		2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	153.00	25.87	19.07	28.37	21.57	24.87	18.07
Total avec TVA (7.7%)	164.78	27.86	20.54	30.55	23.23	26.78	19.46

¹ Ces éléments sont repris des documents « Utilisation du réseau ». Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

² Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

³ Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

⁴ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LÉne, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**